

ASSEMBLÉE NATIONALE
2 juillet 2016

TRAVAIL - (N° 3909)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1241

présenté par
M. Sirugue

ARTICLE 40 BIS A

À l'alinéa 4, substituer à la seconde occurrence du mot :

« du »

les mots :

« de ce ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.